

Limites au principe de liberté de la preuve

Fiche 2

(b)

Respect du principe du contradictoire
Le juge doit s'appuyer sur des preuves du dossier qui ont été produites et débattues

Respect de la preuve
Interdiction de moyens illégaux
comme la force physique
ou les mauvais traitements

LOYAUTÉ DE LA PREUVE

Déloyale : preuve non respectueuse du droit de l'individu ou de la dignité de la justice
ruses / stratagèmes / provocation

AUTORITÉS POLICIÈRES ET JUDICIAIRES

Application stricte du principe

PARTIES PRIVÉES

Application très souple du principe

Provocations policières

≠ surveiller et attendre au passage à l'acte possible d'une infraction
≠ intervention des policiers dans un contexte préexistant de trafic

moyens de preuve
provocation à la preuve

= provocation à la commission de l'infraction si sous l'intervention de la police l'infraction non commise... déloyal!
→ preuve irrecevable

Crim. 07/02/2007 : note jurisprudentielle USA

Mais

possibilité de recourir :

- * Livraisons contrôlées : policiers qui achètent de la drogue, mise à disposition de moyens mais pas vente
- * Infiltration : infiltrés en réseau ou on infiltre le réseau (physique ou virtuel)
- * Écoutes téléphoniques : respect du cadre à non écoutes sauvages
- * Indicateurs * Témoins anonymes / intervenants

Le juge ne peut écarter un moyen de preuve remis par un particulier au motif qu'il n'a été obtenu de façon illégitime ou déloyale
Mais soumission de la preuve au débat contradictoire

Admission de la preuve illégitime ou déloyale comme moyen de défense
L'ex. du vol de documents par le salarié

fait justificatif